

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### COMPOSITION DU FUTUR CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SAVÈS

Etienne GUEPRATTE, préfet du Gers, vient de fixer la composition du futur conseil communautaire de la communauté de communes du Savès dont le périmètre a été élargi le 25 avril à trois nouvelles communes ( Gaujac, Garravet, Puylausic).

Chaque commune disposait de trois mois pour se prononcer sur la composition du futur conseil communautaire.

Ce délai est arrivé à expiration le 25 juillet 2012.

Le Conseil comprendra 11 délégués pour la commune de Samatan, 9 délégués pour la commune de Lombez et 1 délégué pour chacune des 30 autres communes.

Les communes vont désormais désigner, dans le délai d'un mois, leurs délégués.

Le président de la communauté de communes convoquera ces nouveaux délégués au plus tard le 7 septembre 2012 afin de permettre l'installation du nouveau conseil communautaire.

Lors de sa première réunion, le nouveau conseil communautaire élira son bureau et son président.